

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE-INFRASTRUCTURES
SERVICE INFRASTRUCTURES
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

P.V. n° 131
Dossier n° 7

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU la délibération n° PV130-7 du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2023, intégrant le projet de la réhabilitation et de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Bourron-Marlotte dans le programme pluriannuel de construction et de réhabilitation des infrastructures (PPCR) II,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à l'approbation du programme technique et économique pour la réhabilitation et l'extension du Centre d'Incendie et de Secours de Bourron-Marlotte,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

Sous réserve d'une confirmation de la cession d'une parcelle de terrain de 250 m², contiguë au CIS existant, par la commune de Bourron-Marlotte au profit du SDIS 77,

- D'approuver le programme technique et financier de la réhabilitation et de l'extension du Centre d'Incendie et de Secours de Bourron-Marlotte ;
- D'approuver la création d'une autorisation de programme dénommée « 24 INFRA 048 » faisant partie du programme 03 PPCR « Plan pluriannuel constructions et réhabilitations » et l'affectation des crédits de paiement d'un montant de 1,623 millions d'euros TTC.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU